



Question concernant le pacs avec un étranger

Par Louise41

Bonjour,

Je suis actuellement en couple à distance depuis plus de 2 ans avec un Colombien. Nous avons pour projet de nous passer en France.

Ma question concerne le visa ou le titre séjour qu'il doit demander pour rester en France légalement.

Est-ce qu'il existe un visa "spécial" pour pouvoir se passer et pour qu'il puisse rester en France plus longtemps que trois mois (visa court séjour) ?

Si non, une fois passer, quels sont les recours possibles pour qu'il puisse rester en France légalement ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonsoir

Qu'appellez vous (juridiquement) "couple à distance" ?